



C E T R I

ANALYSE 2015
9 décembre

Centre tricontinental

AFRIQUE DU SUD : LES LIMITES DE L'ESPOIR EN L'EGALITE DES SEXES

Gail Smith

L'Afrique du Sud, au début des années 1990, appelait de véritables transformations et son avenir offrait de multiples perspectives de réel changement. L'optimisme au sortir des désolations de l'apartheid opéra particulièrement chez les femmes, qui se sont emparées des ouvertures naissantes de la société. Vingt ans plus tard hélas, les objectifs initiaux de l'ANC en matière d'égalité des sexes n'ont que très partiellement abouti.

La levée, après trente ans, de l'interdiction pesant sur le Congrès national africain (*African National Congress*, ANC) et sur d'autres organisations politiques en février 1990, ainsi que la libération de nombreux prisonniers politiques, ont marqué un tournant dans l'histoire de l'Afrique du Sud. Événement tout aussi significatif, à peine trois mois plus tard : l'organe le plus important de l'ANC, le Comité exécutif national, déclarait « reconnaître que l'émancipation des femmes n'est pas une question annexe du socialisme ou de la libération nationale, mais qu'il s'agit d'un problème à résoudre en tant que tel » (Vetten, 2013).

Les femmes en contexte d'oppression(s)

En 1990, l'Afrique du Sud se caractérisait non seulement par l'oppression raciale qui y régnait, mais également par le fait que les femmes y possédaient un statut nettement inférieur, tant au niveau juridique que social. Le système judiciaire du pays était profondément patriarcal et dominé par les hommes... blancs. Le parlement était majoritairement aux mains des Blancs, et les femmes y représentaient moins de 3% des parlementaires (Vetten, 2014).

Dans cette société, les femmes noires étaient particulièrement victimes de l'oppression, tant en vertu des traditions et des coutumes que de la religion. L'avortement était illégal et les droits génésiques des femmes pratiquement inexistantes. Du reste, le pays affichait l'un des taux de violence contre les femmes les plus élevés au monde, et disposait d'une culture sociale qui imputait aux femmes toute la responsabilité des violences qui leur étaient faites, ne reconnaissait pas la culpabilité des hommes et n'associait pas le problème à des rapports de force inégaux. Le travail non rémunéré des femmes n'y était pas reconnu comme du travail, et la contribution des femmes à l'économie y était également ignorée.

Les espoirs d'une transition démocratique en faveur de l'égalité hommes-femmes

La déclaration de l'ANC, le parti qui semblait promis à occuper la première place dans une Afrique du Sud démocratique, était un signe évident que l'État allait désormais adopter une approche très différente pour traiter la question de l'égalité des sexes. Par ailleurs, elle marquait un éloignement significatif par rapport au discours familial, dans lequel les femmes étaient qualifiées de « mères de la Nation ».

Cette déclaration constituait l'un des premiers signes suggérant que, parmi les changements qui interviendraient lors du démantèlement de la machinerie de l'apartheid et de la mise en place d'une démocratie nouvelle et égalitaire, il importerait de se pencher sur les différentes manifestations de l'apartheid en matière de stigmatisation des « races » et des « sexes ». Comme l'écrivit Lisa Vetten (2013), cette déclaration de l'ANC a marqué le « *passage d'un discours nationaliste à un discours et à une philosophie axés sur les droits et la citoyenneté* » et a ouvert la voie aux femmes « *pour qu'elles émergent en tant que force politique* ».

La reconnaissance des droits des femmes dans la nouvelle Constitution

Malgré la déclaration de l'ANC en mai 1990, lorsque les négociations relatives à la nouvelle Constitution du pays s'ouvrirent, les femmes n'y étaient pas représentées. Cette absence entraîna, en 1992, la formation inédite de la Coalition nationale des femmes (*Women's National Coalition, WNC*). Pour la première fois dans l'histoire du pays, des femmes se rassemblaient sans distinction (d'origine, d'orientation politique, de culture, de parti et de langue), afin de lutter pour l'élaboration d'une Constitution reconnaissant et apportant une réponse à l'égalité des sexes.

La WNC était unique, tant en vertu de sa diversité que du fait qu'elle constituait la première organisation des femmes (de grande échelle) active entre la fin de l'apartheid et la naissance d'un État démocratique. Elle se mobilisa pour que davantage de femmes soient impliquées dans les négociations entourant la nouvelle Constitution, mais elle œuvrait également pour sensibiliser la société à la question des profondes inégalités auxquelles il serait nécessaire d'apporter une réponse pour bâtir une société véritablement démocratique et égalitaire.

Durant la première décennie de la démocratie, le mouvement des femmes en Afrique du Sud – qui n'est pas spécifiquement identifié comme « mouvement féministe »¹ – est responsable d'importantes percées au niveau des politiques, lois, coutumes, cultures et pratiques patriarcales profondément enracinées dans les sociétés (noire et blanche), les organisations, les mouvements politiques et au sein de l'État. Sous l'apartheid, le droit coutumier était ouvertement discriminatoire envers les femmes noires puisqu'elles y étaient considérées comme des « mineures perpétuelles » (et ne pouvaient par conséquent conclure de contrats sans l'autorisation de leur mari). Les hommes, pour leur part, détenaient tous les droits sur les biens (ainsi que sur les enfants) et pouvaient demander le divorce, ce qui n'était pas permis aux femmes (Kaganas et Murray, 1994).

Sans surprise, le droit coutumier devint l'une des plus importantes batailles menées pendant les négociations relatives à la Constitution (Albertyn, 1994). Au cours de cette bataille, les organisations de femmes prouvèrent leur efficacité et la force de leur unité : d'une part, la délégation des leaders traditionnels présente aux négociations échoua dans sa volonté d'exclure le droit coutumier de la charte des droits (chapitre 2 de la Constitution) ; d'autre part, la charte apporta directement une réponse aux questions de « l'intégrité physique et psychologique » et du « droit de prendre des décisions relatives à la procréation et à son propre corps ».

D'autres victoires législatives allaient suivre, notamment contre les violences familiales (1993), en faveur de l'avortement (1996), en matière de reconnaissance des mariages coutumiers (1998), etc. Au terme des élections démocratiques qui propulsèrent l'ANC au pouvoir, la représentation des femmes au premier parlement démocratique atteignit un chiffre sans précédent, soit 27,7%, et Frene Ginwala devint la première femme présidente du parlement dans l'histoire du pays.

La stratégie de la parité hommes-femmes

Tenue à Pékin en 1995, la 4^e Conférence mondiale sur les femmes recommandait la mise en œuvre de mécanismes nationaux pour introduire la parité hommes-femmes dans toutes les politiques gouvernementales et mettait l'accent sur l'importance des quotas pour accroître la représentation des femmes au sein des institutions. La parité hommes-femmes vise à faire de l'analyse de la question des sexes un élément central dans l'élaboration de politiques pour s'assurer que ces politiques soient

¹. Le féminisme en soi était considéré avec méfiance au sein des mouvements de libération dans et hors du pays, et il était souvent rejeté comme un mouvement de « femmes blanches occidentales » sans incidence sur le combat des femmes noires contre l'apartheid.

exemptes de toute partialité sexuelle et qu'elles ne réintroduisent pas, volontairement ou non, des inégalités. La parité va fondamentalement à l'encontre de la neutralité supposée du processus d'élaboration des politiques : les politiques sont examinées pour qu'y soit décelée toute dérive inégalitaire, tant au niveau de leur élaboration qu'à celui de leur forme finale. Les lois doivent faire l'objet des mêmes procédures et être modifiées pour garantir l'égalité.

Des mécanismes avaient pour vocation d'assurer la parité des sexes, notamment l'instauration de la Commission pour l'égalité des sexes (*Commission on Gender Equality*, CGE) en 1996, de l'Office de la condition de la femme (*Office on the Status of Women*, OSW) en 1997, de groupes œuvrant pour l'égalité des sexes au sein du gouvernement, de caucus de femmes parlementaires multipartites et d'un comité du cabinet sur la question des sexes – qui ne s'est jamais concrétisé. Suite aux recommandations de la Conférence de Pékin, le pays adopta une décision stratégique, celle de ne pas confiner la question de l'égalité des genres à un ghetto dans un ministère des femmes, ce qui s'était avéré inefficace dans d'autres pays (notamment en Afrique). L'approche consista en revanche à « créer un ensemble d'institutions organisées à différents niveaux du gouvernement et collaborant étroitement avec les mouvements des femmes hors de l'État » (Vetten, 2013).

L'égalité des sexes à l'épreuve des faits

L'optimisme qui s'était emparé du pays au début des années 1990 commença à s'essouffler considérablement à la fin de la décennie. L'esprit du temps de la libération des femmes, qui se caractérisait par l'idée que « tout était possible », vira lentement à un cynisme las sur l'engagement de l'État et du parti au pouvoir envers l'égalité des sexes. Les nombreux changements apportés à la législation et en matière de représentation dans les sphères politiques se traduisaient sur papier par une égalité impressionnante, mais dans les faits, l'égalité était tout sauf une réalité concrète.

L'année 2009 marqua une nouvelle orientation par rapport à la stratégie amorcée au début des années 1990, avec la mise en place du Département des femmes, enfants et personnes handicapées (DWCPD)² auquel fut intégré l'OSW, devenu un canard boiteux. Cette orientation apportait également un important changement terminologique : les inégalités structurelles constituant un frein pour l'égalité se perdirent dans un « discours du handicap » où les femmes furent considérées comme des personnes avec des « besoins particuliers », nécessitant un « traitement spécial », à l'instar des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des communautés rurales (ibidem).

Ce « discours de la vulnérabilité » minait sérieusement le potentiel de transformation de la parité hommes-femmes et son objectif d'éradication des inégalités. Essentiellement paternaliste, cette terminologie réinstaurait un rapport de force patriarcal, dépeignait les femmes comme des « victimes » ayant « besoin d'aide » et minimisait leurs droits à l'égalité en « droits négatifs à des interventions de l'État » (Vetten, 2013). Si l'ANC, en tant que principal parti du pays, peut légitimement revendiquer les importants changements intervenus en matière de politique et de législation depuis 1994, l'essentiel en matière d'égalité reste à faire. Si les femmes ont toujours été bien représentées au parlement – l'Afrique du Sud est actuellement le 8^e pays au monde quant au nombre de femmes présentes dans les parlements nationaux –, l'efficacité de cet « État féminisé » à générer une égalité réelle est sérieusement remise en question.

L'échec de la parité hommes-femmes s'explique par de nombreuses raisons, étudiées par Lisa Vetten (2013). La plupart des départements gouvernementaux n'ont tout simplement pas mis en place d'unités chargées de la question de l'égalité des sexes. Et lorsque ces unités étaient mises en place, elles devenaient *de facto* des bureaux de personnes indésirables, composés du personnel superflu dans les autres unités, lesquels n'éprouvaient aucun intérêt pour (ou ne comprenaient pas) les questions d'égalité des sexes, d'équité en matière d'emploi ou d'autonomisation des femmes. Leur travail était minimisé et miné par son assimilation à des « problèmes de femmes ». En outre, ils ne disposaient pas d'une influence suffisante et étaient exclus des organes gouvernementaux de haut niveau où étaient prises les décisions relatives aux budgets et aux politiques.

La question de l'égalité des sexes devint un « jeu de chiffres », où la présentation de statistiques sur la quantité de femmes employées ou représentées permettait de prouver l'égalité des sexes et de

². En 2015, ce département a pris le nom de Département des femmes.

détourner les analyses relatives aux inégalités et aux rapports patriarcaux entre les sexes.

Conclusion

Les objectifs ambitieux des mécanismes nationaux d'égalité des sexes (et de la stratégie de parité hommes-femmes) ont échoué. Lorsqu'elle est abordée par des représentants de l'État dans des débats publics, la question de l'égalité des sexes est envisagée comme relevant de « problèmes de femmes » ou confinée au mois d'août, le « mois des femmes » national. Les débats relatifs à l'élection d'une femme présidente vont et viennent. Si l'histoire nous a appris une chose, c'est que la présence d'une femme n'implique pas nécessairement le respect de l'égalité hommes-femmes.

Ainsi, sur papier, l'Afrique du Sud est l'un des pays les plus progressistes au monde en matière d'égalité des sexes et d'engagements officiels pour cette égalité. Toutefois, comme l'écrivent Felicity Kaganas et Christina Murray (1994), « *la nature de l'oppression implique invariablement que la libération garantie par les manifestes politiques et les conventions juridiques (comme la Constitution de 1993) ne signifie pas nécessairement la libération dans la pratique. C'est la manière dont les droits juridiques se traduisent dans la réalité et dont ils sont renforcés par une transformation sociale qui détermine s'ils vont changer la vie des femmes* ».

L'immense espoir qui a dominé l'esprit sud-africain au début des années 1990 s'est transformé en un cynisme las et, quelquefois, en désespoir. L'Afrique du Sud est passée d'une atmosphère du « tout est possible » à un contexte où la Journée nationale des femmes et le « mois des femmes » qui l'accompagne ajoutent de l'eau au moulin de l'humour féministe. Le jargon sud-africain reflète le sentiment actuel des femmes par l'expression « *gatvol* » (« ras-le-bol »). Les espoirs d'un véritable changement à grande échelle et d'une égalité factuelle se sont dissipés dans les promesses vides de la *realpolitik*.

Bibliographie

Vetten L. (2013), « The simulacrum of equality ? Engendering the post-94 South African state », in Ndletyana M. et Maimela D. (dir.), *The evolution of the post-apartheid state legacies, reforms and prospects*, Johannesburg, MISTRA.

Albertyn C. (1994), « Women and the transition to democracy in South Africa », in Kaganas F. et Murray C. (dir.), *Gender and the new South African legal order*, Cape Town, Juta.

Kaganas F. et Murray C. (1994), « Law and women's rights in South Africa : an overview », in Kaganas F. et Murray C. (dir.), *Gender and the new South African legal order*, Cape Town, Juta..

Sabine Gail Smith est écrivaine et journaliste féministe, responsable du Département communication et sensibilisation au Mapungubwe Institute for Strategic Reflection - MISTRA, Johannesburg.



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cettri@cettri.be - www.cettri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon

